

**AVIS DE CONCOURS COMMUN INTERNE POUR LE RECRUTEMENT DANS
LE 2^{ÈME} GRADE D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS
DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
SESSION 2021**

Le registre d'inscription est ouvert du 16 février 2021 à partir de 12 heures au 16 mars 2021, à 17 heures, heure de Paris.

La date de l'épreuve écrite est fixée au 14 avril 2021.

Le nombre de postes offerts à ce concours sera fixé ultérieurement.

Avant de procéder à leur inscription, les candidats doivent vérifier qu'ils remplissent bien les conditions générales d'accès à la fonction publique et toutes les conditions requises par la réglementation du concours choisi. Les candidats admis au concours seront radiés des listes et ne pourront pas être nommés s'ils ne remplissent pas les conditions d'inscription. En effet, en application des dispositions de l'article 20 de la loi du 11 janvier 1984, la vérification par l'administration des conditions requises pour concourir intervient, au plus tard, à la date de nomination.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

**Une inscription à un concours est un engagement à participer aux épreuves.
Il convient d'y penser avant de s'inscrire.**

Phase 1 : INSCRIPTION

Les inscriptions seront enregistrées par internet, exclusivement sur le site du ministère :

www.education.gouv.fr/siac3

**du 16 février 2021 à partir de 12h
au 16 mars 2021, 17h, heure de Paris**

IMPORTANT

L'attention des candidats est tout particulièrement appelée sur la nécessité de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

Les candidats communiquent une adresse électronique sur laquelle ils recevront un courriel rappelant la date et l'heure de l'enregistrement de l'inscription et leur numéro d'inscription. Ce mail leur indiquera également comment accéder au récapitulatif des données saisies ainsi qu'à la liste des pièces justificatives qu'ils seront invités à fournir ultérieurement.

Les adresses (postale et électronique) saisies lors de l'inscription **doivent être valides et permanentes** et seront utilisées pour toute la période d'organisation du recrutement pouvant aller jusqu'en juillet 2021.
Aucune réclamation ne sera admise.

En application du principe général d'égalité de traitement des candidats, aucune inscription hors délai ne pourra être acceptée.

**AVIS DE CONCOURS COMMUN INTERNE POUR LE RECRUTEMENT DANS
LE 2^{ÈME} GRADE D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS
DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
SESSION 2021
(suite)**

Phase 2 : CONSTITUTION DU DOSSIER ADMINISTRATIF

Pour constituer leur dossier administratif les candidats consultent la liste des pièces justificatives à fournir sur leur compte candidat dans l'application Cyclades. Ces pièces justificatives devront être téléversées dans l'application Cyclades **au plus tard le lundi 22 mars 2021 (délai de rigueur)**.

Les informations relatives au concours sont disponibles
sur le site du ministère : www.education.gouv.fr/siac3
et sur le site de l'académie : www.ac-nancy-metz.fr

(onglet « Concours », rubrique « Personnels d'administration, sociaux, de santé et des bibliothèques »).